

## Contrôle sur pièces de la Résidence Saint Conwoïon

Mars 2024

### Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitives

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Actualiser le projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement actualisé
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_4	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	12 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale signés par le Président du CVS.
Ecart_05 et Ecart_06	1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b>	Revoir le règlement de fonctionnement et le compléter avec les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles, et avec les modalités de rétablissement des prestations dispensées par l'établissement lorsqu'elles ont été interrompues, afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-35 du CASF).  Soumettre le règlement de fonctionnement actualisé aux instances représentatives du personnel afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement actualisé et soumis aux instances représentatives du personnel
Ecart_07	1 - Gouvernance	<b>Prescription_05</b>	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueils, dans le respect de la réglementation (article D321-156 du CASF).	6 mois	Contrat de travail du médecin coordonnateur et fiche de paie

Ecart_08 Remarques 10,11,12,13	3-Gestion des risques	<b>Prescription _ 06</b>	<p><b>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS,</li> <li>- Mettant en place une organisation permettant d'informer les autorités administratives compétentes de tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et de tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées, dans le respect de la réglementation (articles L331-8-1, et R311- 8 et 9 du CASF).</li> <li>- Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.</li> <li>- Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 »,</li> <li>- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</li> </ul>	12 mois	<p>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables</p> <p>Procédure de signalement des évènements indésirables graves aux autorités administratives</p> <p>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles</p> <p>Planning prévisionnel de formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance,</p> <p>Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles</p>
Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation _01</b>	Elaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation _02</b>	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		

Remarque_03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_03</b>	Elaborer un calendrier des astreintes afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b>	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		
Remarque_05	1-Gouvernance	<b>Recommandation_05</b>	Améliorer l'encadrement et la coordination de l'équipe soignante au sein de l'établissement en recrutant un(e) IDEC		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b>	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_07</b>	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_08	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_08</b>	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.		
Remarque_09	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_09</b>	Elaborer un plan de continuité d'activité		

350028841\_CCAS SIXT SUR AFF